

Tableau récapitulatif des pourcentages de déduction des frais professionnels

Pourcentage de déduction des frais professionnels		Période imposable (exercice d'imposition)					
Véhicules	Acheté, pris en leasing ou en location	2023 (2024)	2024 (2025)	2025 (2026)	2026 (2027)	2027 (2028)	2028 (2029)
Véhicules à émission non zéro	Avant le 1 ^{er} janvier 2018	Ancien régime de déductibilité : - 40% si émissions égales ou supérieures à 200g/km CO2 - 75-100% si émissions comprises entre 1 et 199g/km CO2					
	Du 1 ^{er} janvier 2018 au 30 juin 2023	Ancien régime de déductibilité : - 40% si émissions égales ou supérieures à 200g/km CO2 - 50-100% si émissions comprises entre 1 et 199g/km CO2					
	Du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025	Ancien régime de déductibilité : - 40% si émissions égales ou supérieures à 200g/km CO2 - 50-100% si émissions comprises entre 1 et 199g/km CO2	Déductibilité réduite : 0-75%	Déductibilité réduite : 0-50%	Déductibilité réduite : 0-25%	Plus de droit à déduction	
	A partir du 1 ^{er} janvier 2026	-	-	-	Plus de droit à déduction		
Véhicules à émission zéro	Avant le 1 ^{er} janvier 2018	Déductibilité à 100%					
	Du 1 ^{er} janvier 2018 au 30 juin 2023						
	Du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025						
	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	-	-	-	Déductibilité à 100%		
	A partir du 1 ^{er} janvier 2027	-	-	-	-	Déductibilité progressivement réduite	